

Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mardi 6 décembre 2016 à 20 heures à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Communauté de Communes du Pays de l'Herminault :
 - Programme de mise en lumière des églises avec le Sydev, signature de la convention,
 - Actualisation demande de fonds de concours pour la rampe d'accès, la rambarde et présentation du devis de la grille,
- 2) Demande d'acquisition de terrain par M. et Mme SABOURIN, lotissement du Noiré,
- 3) Lotissement : prix de vente,
- 4) Recrutement agent recenseur et rémunération,
- 5) Eclairage public : chemin de la Fourche Fendue et Lotissement,
- 6) Ajustements budgétaires,
- 7) Questions diverses.

Le Maire,

L'an deux mille seize, le 6 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 2 Décembre 2016

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck - RICHARD Laurette – BOUGUÉ Céline - CHARNOLE Yoann - COULAIS Guillaume – GACHIGNARD Cédric – HERVÉ Philippe - KAY Tim – OLIVIER Jean-Michel.

Excusés : JAUD Sonia qui a donné pouvoir à Cécile BOUCHER – HECQUET Valérie – PAILLA Dominique – ROULLEAU Franck qui a donné pouvoir à Yoann CHARNOLE.

M. COULAIS Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

79/2016 – MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE – CONVENTION SYDEV ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Pays de l'Herminault a demandé au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) une étude sur son territoire pour la mise en lumière des églises.

Pour la mise en lumière de l'église de Saint Valérien la participation restant à charge de la Communauté de Communes s'élève à 10 448 € et une convention doit être signée entre le SyDEV prestataire, la Communauté de Communes du Pays de l'Herminault, financeur et la Commune de Saint Valérien, propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 contre et 2 abstentions décide de ne pas valider ce programme de mise en lumière de l'église.

80/2016 : COMPLEMENT TRAVAUX RAMPE D'ACCES ECOLE ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°61/2016 du 6 septembre 2016 relative à la réalisation des travaux de la rampe d'accès de l'école et la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du pays de l'Hermenault.

Afin de résoudre les problèmes techniques liés à cette installation pour en assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers, il a été demandé de nouveaux devis.

Le montant définit des travaux s'élèvent à :

- Entreprise SEVE Maçonnerie 3 159,98 € HT
- Entreprise COUSSEAU Rambarde 2 543,71 € HT
- Entreprise COUSSEAU Portillon et grille 1 909,13 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation de ces travaux
- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault avec le plan de financement approuvé comme suit :

Total travaux	7 612,82 € HT
Fonds de concours 50 %	3 806,41 €
Participation communale	4 853,06 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer les bons de commande, et toutes pièces utiles à la réalisation de ces travaux et à l'obtention du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault.

81/2016 : VENTE TERRAIN CHEMIN DE LA FOURCHE FENDUE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par M. et Mme SABOURIN domiciliés 7 impasse du lotissement du Noiré de faire acquisition de la parcelle communale adjacente à leur propriété.

Cette parcelle cadastrée ZP 57 a une superficie de 622 m² et supporte des canalisations et regards du réseau public d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de vendre à M. et Mme SABOURIN Christophe la parcelle ZP 57 de 622 m² au prix de 1 € le m²,
- Précise qu'il sera notifié dans l'acte de vente le caractère inconstructible de ce terrain en raison de la servitude de passage du réseau de canalisation des eaux usées et que la collectivité pourra intervenir à tout moment sur ce réseau sans que M. et Mme SABOURIN puissent s'y opposer n'y réclamer préjudice,
- Précise que les frais de notaire seront à la charge des acheteurs,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte et toutes pièces utiles à cette transaction.

82/2016 : LOTISSEMENT DES VERGERS ET DES PRES COMMUNES PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de la conjoncture actuelle et des nécessités financières pour la commune de vendre régulièrement des parcelles du lotissement, propose de fixer le prix de vente des terrains à 20 € HT le m² sur l'ensemble du lotissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le prix de vente des terrains du lotissement à 20 € HT le m².

83/2016 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population est prévue en janvier-février 2017. Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent recenseur et de fixer sa rémunération, sachant que la dotation forfaitaire versée par l'Etat s'élève à 1 062 euros. Elle signale également que deux personnes ont fait acte de candidature pour effectuer ce recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de recruter en qualité d'agent recenseur Mme KALAKUN Sandra domiciliée à Saint Valérien,
- Décide de créer un poste d'agent recenseur du 5 janvier 2017 (1^{ère} journée de formation) au 18 février 2017, en qualité d'agent contractuel non titulaire,
- Fixe la rémunération de l'agent recenseur à 1 062 € brut,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de travail et l'ensemble des pièces nécessaires à ce recrutement et au bon déroulement de ce recensement 2017.

84/2016 : PARTICIPATION COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 octobre 2007 qui décidait d'inscrire chaque année au budget communal une participation de 10 000 € pour le budget d'assainissement, participation à verser jusqu'en 2016.

Le Conseil Municipal, après ne avoir délibéré et à l'unanimité, compte tenu qu'il est nécessaire de tendre vers l'équilibre du budget assainissement justifie sur l'exercice 2016 le versement d'une participation communale au budget assainissement d'un montant de 35 000 € et charge Madame le Maire d'en effectuer le versement, les crédits étant inscrits aux budgets respectifs de l'exercice 2016.

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA FOURCHE FENDUE ET LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes d'installation d'éclairage public ont été faites pour le chemin de la Fourche Fendue et le Lotissement des prés communs.

Des devis vont être sollicités auprès du SyDEV.

85/2016 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT 628

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 du lotissement

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	3355	OPFI	Travaux	27 380,00
023	023		Virement à la section d'investissement	27 380,00
			TOTAL	54 760,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
----------	---------	-----------	--------	---------

021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	27 380,00
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	27 380,00
			TOTAL	54 760 ,00

86/2016 : DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET 624

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	64111	Rémunération principale	1 000,00
011	615231	Voiries	1 500,00
		TOTAL	2 500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-2 500,00

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration de catastrophe naturelle :

Suite à la sécheresse 2016, un dossier va être déposé en préfecture.

Défibrillateur :

Installation à la salle des fêtes, prendre contact avec la Communauté de Communes.